

Agent de Sûreté d'Église

DESCRIPTION DE L'EMPLOI

Qualifications et rendez-vous:

A. Un agent de sûreté d'Église devrait être choisi par le comité de nomination de chaque église pendant le processus électoral de ses officiers.

B. L'agent de sûreté doit être discipliné. Il doit être informé de la structure organisationnelle de l'église locale et bien connu (e) de ses membres. En outre, il / elle doit être irréprochable et compétent (e) ; faire preuve de jugement et de maturité. Il/elle doit respecter les procédures confidentielles et strictes associées à divers aspects d'un examen ou d'une enquête d'accident.

C. **L'agent de sûreté d'église** doit être un membre actif du Conseil de son église.

D. Un comité de sûreté devrait être nommé pour assister l'agent de sûreté et l'aider à la réalisation de tous les aspects du programme de contrôle des pertes relatives à toutes les activités de l'église.

Objectifs de l'Agent de Sûreté:

L'objectif principal de l'agent de Sûreté d'Église est la prévention des accidents. Avec l'aide du comité de sûreté, il peut aider l'église à prendre systématiquement des mesures correctives après chaque accident, y réduisant ainsi les principales causes de pertes.

Réunions :

L'agent de sûreté d'église doit rencontrer son comité sur une base régulière. Un Procès-verbal doit être enregistré au moins chaque trimestre. Il convient de noter que si une église est trop petite pour former adéquatement un comité de sûreté, elle a l'option de recevoir un rapport de son agent de sûreté à la rencontre mensuelle du comité d'église.

Contrôle d'Accidents :

A. La principale méthode de contrôle d'accidents consistera dans une enquête formelle et dans l'examen de tous les accidents survenus à l'église, à la fois les réels et ceux évités de justesse.

B. A chaque réunion régulière, l'agent de sûreté est chargé de fournir les informations suivantes :

1. Ce que faisaient les personnes blessées
2. La manière dont elles sont blessées
3. L'acte dangereux causant l'accident
4. Y avait-il vraiment une situation dangereuse?

C. Lorsqu'un accident est survenu dans une propriété, les blessures et les pertes qui en résultent devraient être étudiées par le responsable de sûreté sur la base des éléments suivants :

1. Description de la propriété.
2. La manière dont elle est endommagée
3. L'acte dangereux résultant l'accident
4. Les éléments indiquant le danger d'un accident à prévenir
5. Soumission d'une photographie des dommages de la propriété

D. L'agent de sûreté convoque son comité pour déterminer les causes sous-jacentes de tous les accidents, en utilisant les procédures suivantes :

1. Visitez la scène de l'accident
2. Interroger les témoins de l'accident
3. Vérifiez les causes possibles de l'accident : (Acte criminel de quelqu'un - Pratiques dangereuses- Violations des règles de sûreté etc)
4. Vérifier les irrégularités au niveau du système de maintenance de la propriété
5. Déterminer au possible l'existence d'un équipement défectueux
6. Déterminer l'existence possible de vêtements inappropriés
7. Enregistrer les informations relatives aux conditions inadéquates de la propriété

Actions à éviter :

- A. Tentative de rendre quelqu'un responsable de ce qui est arrivé
- B. Supposition d'une cause unique à la base d'un accident
- C. Affectation aux accidents des causes au sens vague ou excessivement généralisé
- D. Détermination des causes d'un accident sans enquête
- E. Tentative de passer outre du conseil d'église ou de son administration dans une action corrective quelconque.
- F. Documenter par écrit la description de l'incident et les déclarations des témoins aussi bien que celles de toute personne qui y est impliquée.
- G. Enquête sur les incidents d'inconduite sexuelle
- H. Communication de renseignements à une personne autre qu'un représentant de « Church Mutual », « d'Adventist Risk Management, Inc. » ou le « Coordonnateur de la Gestion des Risques » au niveau de la Fédération Est Allegheny

Activités à Eglise :

A. **L'agent de sûreté d'église** travaillera en étroite collaboration avec d'autres départements au sein de l'église et le **Coordonnateur de la Gestion des Risques** de l'AEC en assurant (aux endroits propices) les certificats d'assurance devant couvrir les activités de l'église.

B. Un inventaire doit être fait de toutes les activités parrainées par l'église. Une autre liste devrait être faite des activités interdites telles que :

1. Trampolines

2. Le Football Américain
3. Baseball
4. Airplanes /Avions
5. Skateboarding / Faire de la planche à roulettes
6. Motorcycles /Motocyclettes
7. VTT véhicules (tout-terrain) a 3 et a 4 roues
8. Montgolfières
9. Iron Bull / Fer Bull

C. Un inventaire doit être fait des activités qui nécessitent un degré supplémentaire de supervision, la planification et les lignes directrices de procédure. Le promoteur de ces activités devrait signer les formulaires de consentement médical qu'elles impliquent. Les règles écrites et des procédures formelles doivent être maintenues. Elles sont nécessaires au maintien des activités telles que :

1. Centres de Day Care
2. Camps
3. Les visites d'excursion
4. Le club des Eclaireurs
5. Randonnées d'après-midi / excursions
6. Feu de camp
7. Travail des abeilles
8. Promenade en charrette de foin, patinage, ski nautique, etc.
9. Programmes de rencontre
10. Foires de santé et de dépistage

Domaines nécessitant une expertise professionnelle :

L'agent de sûreté devrait examiner les domaines suivants, en assurer les inspections et / ou les réparations périodiques par des professionnels agréés :

1. Chaudières et équipements mécaniques
2. Les activités de construction
3. Le câblage et l'équipement électrique
4. Les extincteurs et les systèmes d'alarme
5. Le système de chauffage et de climatisation
6. Equipements de cuisson
7. Les véhicules

Domaines d'intérêt particulier:

A-Transport :

Il est de la responsabilité de l'agent de sûreté d'église d'établir une politique de transport efficace et sûr.

B. Les véhicules n'appartenant pas à l'église, mais qui sont utilisés à son service, sont actuellement assurés selon que l'exige la loi de l'Etat.

C. Seuls les conducteurs âgés (19 ans ou plus), avec une réputation connue d'une bonne conduite automobile, devraient être autorisés à conduire les véhicules affectés aux activités de l'église.

D. Il est formellement interdit que les véhicules ouverts dont les remorques, les camions de déménagement et de camping soient utilisés au transport des membres d'église.

E. Les véhicules tels que les autobus scolaires dont on se sert pour les activités de l'église doivent être en excellent état de fonctionnement. Ils doivent être munis d'une licence appropriée et confiés au service des conducteurs expérimentés.

F. Inspection des locaux :

L'Agent de sûreté est encouragé à effectuer une inspection des lieux au moins une fois l'an. A l'issue de l'inspection, un rapport écrit de ses conclusions et recommandations devrait être soumis à l'administration de l'église. Il remettra son rapport à l'Annexe A pour l'identification des dangers.

G. Contrôles de Fidélité.

Les montants supérieurs au minimum alloués à la petite caisse ne doivent pas rester au local de l'église. Les sommes d'argent collectées ne doivent pas non plus être transportées chez le trésorier de l'église. Au contraire, les personnes désignées à cette fin devraient être impliquées dans le dépouillement des enveloppes et le compte immédiat de l'argent ramassé. On doit faire de son mieux pour que cet argent soit déposé au compte bancaire de l'église dans le délai le plus bref possible. Idéalement, cela inclut un dépôt de livraison le jour du sabbat, avec le trésorier de l'église ou le trésorier adjoint qui se rend à la banque le lundi matin pour finaliser la transaction. La tâche spécifique de compte d'argent devrait être exercée sur une base rotative et la répétition apparente dans la procédure de dépôt de fonds ainsi évitée.

H. Baptistères:

Lors d'un service de baptême, les microphones dont on se sert doivent être placés loin de l'eau et montés sur des supports placés sur le plancher. Les escaliers et la surface des marches doivent être recouverts d'un adhésif approprié pour prévenir des conditions glissantes, et des balustrades courantes à main doivent être installées.

I-Location du bâtiment d'église:

Quand l'église envisage la location de ses installations, l'agent de sûreté doit veiller à ce que les contrats de location soient appropriés, les pactes de garantie signés et que l'endossement soit écrit dans l'église comme assuré supplémentaire. Si la location des locaux est pour des fonctions non-SDA, l'agent de sécurité doit examiner la nature de l'activité. En outre, la conférence locale doit être contactée pour son approbation.

J-Systèmes de détection et de protection :

L'agent de sûreté devrait examiner la nécessité d'une protection anti-cambriolage et / ou d'un système de détection d'incendie dans l'église. Au cas où l'église envisagerait l'installation de ces systèmes, l'agent de sûreté doit être impliqué dans l'examen des plans et propositions de concert avec le trésorier de la conférence locale.

Fonctions Diverses :

- A. Procédures d'examen pour la notification immédiate de tous les accidents survenus au sein de la **Société Allegheny East**
- B. **Projets de construction et de Rénovation :**
S'assurer que les plans ont été examinés par le bureau de la Fédération pour garantir la sauvegarde de la vie des futurs occupants avant même d'entreprendre les travaux de construction.
- C. L'examen des contrats en étroite collaboration avec le bureau de la Fédération avant de les signer.
- D. Demande annuelle de la Fédération sur la fréquence et la gravité des accidents survenus au sein de toutes églises qu'elle comporte en vue d'une connaissance nette sur les expositions générales aux accidents.
- E. L'emploi des techniques créatives et novatrices pour promouvoir le contrôle des pertes, comme les bulletins, annonces, matériel de sermon, des discussions lors des réunions du conseil d'administration, etc.
- F. Développer une étroite relation de travail avec le chef des pompiers de la localité.
- G. Travailler en étroite collaboration avec les autres membres du conseil de planification sur les procédures d'évacuation d'urgence.